



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-110512>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **25-110512**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Ile de France Mobilités

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité régionale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Centre de maintenance urbain (CdMU) du Tram T13 phase 2 à Poissy.

**Description** : Le marché objet de la présente consultation porte sur la réalisation des travaux de construction du centre de maintenance urbain à Poissy (78) dans le cadre de la réalisation du Tram 13 Phase 2. Le projet consiste en : • La construction d'un bâtiment Exploitation regroupant les locaux suivants : Bureaux, Salles de Réunion, Salles de Pause, Vestiaires, Douches, atelier de maintenance ; • La construction d'équipements connexes : Aire de stockage avec local laverie adossé, bâtiment pour la future sous station électrique du tramway ; • L'aménagement des espaces extérieurs (parking VL, espaces verts, clôtures, portails ...). Le marché est composé de 5 macro-lots, décomposés comme suit : MACRO-LOT 1 TERRASSEMENTS GENRAUX MACRO-LOT 2 STRUCTURE MACRO-LOT 3 FLUIDES MACRO-LOT 4 ENVELOPPE MACRO-LOT 5 FINITIONS Le macro-lot 1 comprend l'ensemble des travaux de terrassement généraux, de VRD, d'espaces verts et de dépollution des sols. Le macro-lot 2 comprend l'ensemble des travaux de fondation, gros oeuvre béton et charpente bois. Le macro-lot 3 comprend l'ensemble des travaux de chauffage, ventilation, climatisation, sanitaires et électricité. Le macro-lot 4 comprend l'ensemble de travaux de couverture - étanchéité, menuiserie extérieure, store, serrurerie et portes sectionnelles. Le macro-lot 5 comprend l'ensemble des travaux de plâtrerie, menuiserie intérieure, revêtement de sol souple et carrelage, peinture et mobilier. Ce marché inclut également des opérations d'investigation pyrotechnique pour les macro-lots 1 et 2. Les travaux interviennent après la démolition des bâtiments existants réalisés dans le cadre d'un marché distinct. Lors de ces travaux de démolition : - La superstructure des bâtiments a été entièrement démolie. - En revanche les dalles ainsi que les fondations ont été laissées en place. - Des restes de fondations antérieures au bâtiment démolis perdurent également dans le sous-sol du site. Ils sont repérés sur le relevé géomètre, annexé en tant que pièce non contractuelle au DCE, afin de tenir compte de cette contrainte dans le cadre des travaux de remaniement du

site, et du futur dimensionnement du site. La Réglementation environnementale adoptée sur cette opération est la RE2020 pour la partie bureau et RT 2012 pour la partie atelier. Île-de-France Mobilités a également pris des engagements visant à optimiser le bilan carbone général de l'opération Tram T13 phase 2. A ce titre, le présent marché comprend des objectifs particuliers dans ce domaine retranscrit aux articles C.6.5, C.6.6 et C.6.7 du CCTP fascicule 0.

**Identifiant de la procédure :** 0bedd4d2-a136-414f-8376-d2305c7b07ec

**Identifiant interne :** 2025-009

**Type de procédure :** Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

**La procédure est accélérée :** non

**Principales caractéristiques de la procédure :** Le marché est passé selon une procédure avec négociation en application des articles R.2124-4 et R.2161-21 à R.2161-23 du code de la commande publique. Il s'agit d'une procédure conduite en deux temps avec admission des candidats à déposer une offre (phase candidatures) puis sélection d'une offre parmi celles déposées par les soumissionnaires (phase offres). Première phase - Phase candidatures : Réception et admission des candidats à la suite de l'examen de leur dossier de candidature. Durant cette phase, l'Acheteur admet les candidatures ayant présentées les pièces mentionnées dans le présent règlement de consultation et disposant des capacités financières, techniques et professionnelles suffisantes. Le nombre de candidats admis à déposer une offre n'est pas limité. Seconde Phase - Phase offres : Invitation des candidats admis à remettre une offre initiale. Durant cette phase, l'Acheteur procède à l'analyse des offres initiales des soumissionnaires dont la candidature a été admise.

### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45112500 Travaux de terrassement

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45223220 Travaux de gros œuvre

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45331000 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45261210 Travaux de couverture

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45421000 Travaux de menuiserie

### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Commune de Poissy (78)

**Ville :** Commune de Poissy (78)

**Code postal :** 78300

**Subdivision pays (NUTS) :** Yvelines ( FR103 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Le marché est passé selon une procédure avec négociation en application des articles R.2124-4 et R.2161-21 à R.2161-23 du code de la commande publique. Il s'agit d'une procédure conduite en deux temps avec admission des candidats à déposer une offre (phase candidatures) puis sélection d'une offre parmi celles déposées par les soumissionnaires (phase offres). Première phase - Phase

candidatures : Réception et admission des candidats à la suite de l'examen de leur dossier de candidature. Durant cette phase, l'Acheteur admet les candidatures ayant présentées les pièces mentionnées dans le présent règlement de consultation et disposant des capacités financières, techniques et professionnelles suffisantes. Le nombre de candidats admis à déposer une offre n'est pas limité. Seconde Phase - Phase offres : Invitation des candidats admis à remettre une offre initiale. Durant cette phase, l'Acheteur procède à l'analyse des offres initiales des soumissionnaires dont la candidature a été admise. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'offre initiale devant comporter l'offre technique du soumissionnaire, ainsi que son offre financière, n'est à produire que par les soumissionnaires dont la candidature a été admise par Île-de-France Mobilités au terme de la première phase de la procédure. Les informations fournies dans le présent dossier de consultation des entreprises (DCE) « Phase candidature » ont pour objet de permettre aux opérateurs économiques de déterminer la nature et la portée du marché et de se positionner pour participer à la procédure. Un second DCE « phase offre », mis à jour et consolidé des éventuelles réponses aux questions posées par les candidats et de documents complémentaires, sera transmis aux seuls candidats admis à remettre une offre, accompagné d'une lettre d'invitation à soumissionner. La participation des candidats à la présente consultation emporte leur pleine acceptation sur cette procédure. Sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, l'Acheteur se réserve la possibilité de déclarer infructueuse la consultation ou de ne pas donner suite à la consultation dans les conditions prévues par le code de la commande publique. L'Acheteur procédera à une analyse et à un classement des offres initiales. Conformément à l'article R.2161-23 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Les soumissionnaires sont donc invités à présenter dès le stade de la remise de l'offre, une offre initiale compétitive. La participation à cette consultation, quel qu'en soit le résultat, ne donne lieu à aucune indemnité de la part de l'acheteur. En application de l'article L.2131-1 du code de la Commande Publique, il pourra être demandé aux soumissionnaires de consentir à ce certaines informations confidentielles qu'ils ont fournies, précisément désignées, puissent être divulguées.

#### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** L'acheteur précise la présence des éléments suivants dans les pièces de marché : - Clause stagiaire ; - Clause d'insertion ; - Système d'élimination concernant la Valeur Technique des offres.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

#### 2.1.5 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre :** 5

**Conditions du marché :**

**Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés :** 5

## Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : Centre de maintenance urbain (CdMU) du Tram T13 phase 2 à Poissy - LOT 1  
TERRASSEMENTS GENRAUX

**Description** : Le macro-lot 1 comprend l'ensemble des travaux de terrassement généraux, de VRD, d'espaces verts et de dépollution des sols. Ce marché inclut également des opérations d'investigation pyrotechnique.

**Identifiant interne** : 2025-009 LOT 1

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Marché de travaux

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 45112500 Travaux de terrassement

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 45112100 Travaux de creusement de tranchées

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 45340000 Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 45421148 Installation de portails

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 45112700 Travaux d'aménagement paysager

#### **Options :**

**Description des options** : Le marché prend effet à compter de la date de notification jusqu'à la réception sans réserve de l'ensemble des ouvrages. Les travaux de finalisation des végétaux sont compris dans la durée du marché. La durée du marché ne comprend pas la durée des garanties (garantie de parfait achèvement de 12 mois et autres garanties particulières, à l'exception de la garantie de reprise des végétaux qui court parallèlement aux travaux de finalisation). La durée globale prévisionnelle de réalisation du CdMU est de treize (13) mois, complétée par vingt-quatre (24) mois de travaux de finalisation et de garantie de reprise des végétaux, sous réserve de la notification concomitante de l'ensemble des macro-lots. Sous cette réserve, la durée globale prévisionnelle du macro-lot 1 est donc de trente-sept (37) mois (en ce compris les travaux de finalisation et la garantie de reprise des végétaux) et celle des macros-lots 2 à 5 est de treize (13) mois. S'agissant du macro-lot lot 1, pour la partie à prix unitaires, les bons de commande sont notifiés successivement par l'entité adjudicatrice au fur et à mesure des besoins au cours de la durée globale prévisionnelle du marché. L'entité adjudicatrice est susceptible de notifier plusieurs bons de commande de manière simultanée. Le Titulaire tient compte de cette possibilité dans la mobilisation des équipes.

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale** : Communes de Poissy (78)

**Ville** : Poissy (78)

**Code postal** : 78300

**Subdivision pays (NUTS)** : Yvelines ( FR103 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée : 37 Mois**

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 360,000 Euro**

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

**Informations complémentaires** : Une visite de site est rendue obligatoire uniquement pour les candidats répondant au macro-lot 1 « Terrassements généraux » et macro-lot 2 « Structure ». Cette visite sera organisée préalablement à la remise de l'offre initiale et uniquement pour les candidats invités à remettre une offre ; afin qu'ils puissent prendre pleinement connaissance des conditions d'intervention sur site et de l'environnement dans lequel ils seront amenés à intervenir, et ainsi permettre l'établissement des prix en connaissance de cause. Les candidats seront donc invités à visualiser sur le terrain l'ensemble des emprises concernées, la topographie actuelle et le volume des tas de terre à déplacer. La visite sera organisée par l'acheteur. Une information sera faite auxdits candidats concernés sur le profil d'acheteur. L'ensemble des candidats sera reçu distinctement et pendant une durée d'environ 45 minutes chacun. Un certificat de visite sera remis à chaque candidat au terme de la visite. Il devra être cosigné par les représentants de l'acheteur et ceux du candidat. Le certificat devra être remis par le soumissionnaire lors de la remise de son offre, sous peine de voir son offre qualifiée d'irrégulière. Le soumissionnaire remettra, à l'appui de sa candidature : • Le formulaire DC1 (ou équivalent), lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>; • Le formulaire DC2 (ou équivalent), complété (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>; L'attention des candidats est attirée sur le fait que le formulaire DC2 doit être complété dans son intégralité, y compris en cochant la case C3.2 (« Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur »). • Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail ; • Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société, ainsi qu'une habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement d'entreprises), • Documents attestant de la capacité économique et financière : 1. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, le cas échéant). Le candidat devra justifier d'un chiffre d'affaires annuel minimum, pour chaque macro-lot et pour chacun des trois derniers exercices, d'au moins : MACRO-LOT Montant minimum CA à justifier MACRO-LOT TERRASSEMENTS GENERAUX : 5 300 000 Euros HT MACRO-LOT STRUCTURE : 2 100 000 Euros HT MACRO-LOT FLUIDES : 2 100 000 Euros HT MACRO-LOT ENVELOPPE : 1 800 000 Euros HT MACRO-LOT FINITION : 900 000 Euros HT Ce montant minimum s'apprécie soit au chiffre d'affaires propre à l'opérateur économique en cas de candidat individuel soit, en cas de regroupement d'opérateurs économiques, à la somme des chiffres d'affaires global annuel des membres du groupement constitué pour répondre à la consultation. Cette condition de participation est éliminatoire : dès lors qu'elle n'est pas satisfaite, elle emporte la disqualification de l'opérateur économique sans qu'il soit procédé à l'analyse des

capacités techniques et professionnelles. 2. Preuves d'une assurance en cours de validité pour les risques professionnels. Le candidat devra justifier qu'il bénéficie a minima : - D'une assurance responsabilité civile garantissant les dommages aux tiers en cas d'accidents ou de dommages causés pendant l'exécution des prestations ; - D'une assurance de responsabilité civile exploitation. Les montants de garantie exigés sont précisés à l'article 12D2 du CCAP. S'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière, le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme approprié par l'entité adjudicatrice. Sont considérés comme des moyens de preuve appropriés : factures, business plan validé par toute personne indépendante justifiant des compétences à cet égard. • Documents attestant des capacités techniques et professionnelles : 3. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, le cas échéant) 4. Présentation d'une liste des principales prestations et travaux exécutés au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations exécutées sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, le cas échéant). Ces références devront porter sur des réalisations similaires, notamment des projets d'ouvrages similaires à ceux du marché, réalisés en milieu urbain. Le candidat devra présenter 5 références significatives sur des réalisations similaires dans chacun des domaines suivants : - Construction d'infrastructure de transport ou de maintenance de transport, de technicité courante - Projet en RE2020 - Le cas échéant, modélisation BIM (non obligatoire) 5. Déclaration concernant l'outillage, le matériel, et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, le cas échéant), 6. Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de même nature que celle du marché public (pour les principaux intervenants) 7. Qualifications professionnelles ou certificats de qualifications QUALIBAT (et QUALIFELEC pour le macro-lot 3) suivants (ou qualifications équivalentes) : Pour le macro-lot 1 - Terrassements généraux : # Qualibat 1311 - Terrassements - fouilles (technicité courante) # Qualibat 1321 - Canalisations d'assainissement (technicité courante) # Qualibat 1341 - Aménagement de chaussées et trottoirs # Qualibat 1342 - Pavage Pour le macro-lot 2 - Structure : # Qualibat 2112 - Maçonnerie et ouvrage en béton armé (technicité confirmée) # Qualibat 2151 - Dallage courant (technicité courante) # Qualibat 2302 - Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé-collé et structure en bois (technicité confirmée) Pour le macro-lot 3 - Fluides : # Qualibat 5111 - Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup> # Qualibat 5231 - Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup> # Qualibat 5311 - Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup> # Qualifelec MGTI - Installations Électriques Moyen Gros Tertiaire Industrie # Qualifelec CFMGTI - Courants Faibles Moyen Gros Tertiaire Industrie Pour le macro-lot 4 - Enveloppe : # Qualibat 3211 - Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité courante) # Qualibat 3551 - Fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois (technicité courante) # Qualibat 4411 - Serrurerie-métallerie (technicité courante) # Qualibat 4512 - Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - Collectif - Tertiaire et Industriel Pour le macro-lot 5 - Finition : # Qualibat 4131 - Plaques de plâtre (technicité courante) # Qualibat 4312 - Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois # Qualibat 6261 - Chapes # Qualibat 6311 - Carrelages - Revêtements (technicité courante) # Qualibat 6611 - Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité courante) # Qualibat 6223 - Revêtements résilients (PVC, caoutchouc, linoléum et assimilés) (technicité

supérieure) # Qualibat 6111 - Peinture et ravalement (technicité courante) L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. 8. Compétences en matière de sécurisation pyrotechnique (macro-lots 1et 2) : Pour les macro-lots 1 et 2, le candidat doit justifier que les actions de sécurisation pyrotechniques seront réalisées par une entreprise et du personnel disposant des compétences définies à l'article 26 du décret 2005-1325 du 26 octobre 2005 modifié 2010, ainsi qu'au regard des dispositions définies à l'arrêté du 23 janvier 2006, fixant le niveau de compétence et de qualification de ces mêmes personnels. Les opérations de sécurisation doivent être réalisées avec du personnel répondant aux qualifications suivantes : Opérateur en dépollution pyrotechnique (ODP), en pied de pelle, dont l'un sera nécessairement faisant fonction de responsable de chantier de dépollution pyrotechnique (RCDP). Aide-opérateur en dépollution pyrotechnique (AODP), en qualité de conducteur d'engin, pour la mise au jour des cibles détectées. En vue de garantir d'un niveau de compétence suffisant, cet opérateur devra disposer et justifier : D'une habilitation individuelle de son chef d'entreprise tel que prévu à l'article 26 du décret 2005-1325, modifié 2010 ; D'un titre professionnel (RNCP35297). En l'absence de titre professionnel, le personnel faisant fonction d'opérateur qualifié en dépollution pyrotechnique devra disposer d'une habilitation individuelle de son chef d'entreprise en qualité de responsable de chantier de dépollution pyrotechnique (RCDP). L'acheteur souhaite imposer aux candidats qu'ils indiquent les noms et qualifications professionnelles des personnes physiques chargées de l'exécution du marché (cf. article R.2142-13 du code de la commande publique).

#### 5.1.7 Marché public stratégique

##### 5.1.10 Critères d'attribution

###### Critère :

**Type** : Qualité

**Description** : Critère 1 : Qualité technique (30 points) Sous-critère 1 (SC1-1) : Compréhension du projet par les soumissionnaires (4points) Sous critère 1.2 (SC1.2) : Méthodologie de travail, moyens matériels et Organisation (14 points) Sous-critère 1.3 (SC1.3) : Démarche BIM (4 points) Sous critère 1.4 (SC1.4): Démarche qualité sécurité (3 points) Sous-critère 1.5 (SC1.5) : Cohérence des sous-détails de prix (5 points)

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 30

###### Critère :

**Type** : Qualité

**Description** : Critère 2 : Moyens humains (8 points) Adéquation des moyens humains par rapport au planning des travaux

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 8

###### Critère :

**Type** : Prix

**Description** : Critère 4 : PRIX (50 points) Montant total en euros TTC du DQE

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 50

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 3 (C3) : Environnement - 12 points Sous-critère 1 (SC3-1) : Bilan Carbone prévisionnel (3 points) Sous-critère 2 (SC3-2) : Justification du bilan carbone prévisionnel et modalités de reporting (3points) Sous-critère 3 (SC3-3) : Démarche environnementale et moyens et organisation participant à l'optimisation du bilan carbone (6 points)

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 12

#### 5.1.11 Documents de marché

**Date limite de demande d'informations complémentaires :** 28/10/2025 à 10:00

**Adresse des documents de marché :** [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_gdgKyJcA85](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_gdgKyJcA85)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_gdgKyJcA85](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_gdgKyJcA85)

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 07/11/2025 à 10:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Un accord de confidentialité est requis :** oui

**Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité :** Les informations relatives au marché 2025-009, transmises par Île-de-France Mobilités au titulaire ou tout membre du groupement ou sous-traitant pendant toute la durée du marché, sont délivrées à titre personnel et sont strictement confidentielles.

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 100

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Ile de France Mobilités

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Ile de France Mobilités

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Ile de France Mobilités

**Organisation qui traite les offres :** Ile de France Mobilités

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

**Titre :** Centre de maintenance urbain (CdMU) du Tram T13 phase 2 à Poissy - LOT 2 STRUCTURE

**Description :** Le macro-lot 2 comprend l'ensemble des travaux de fondation, gros oeuvre béton et charpente bois. Ce marché inclut également des opérations d'investigation pyrotechnique.

**Identifiant interne :** 2025-009 lot 2

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45223220 Travaux de gros oeuvre

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45261100 Travaux de charpente

**Options :**

**Description des options :** Le marché prend effet à compter de la date de notification jusqu'à la réception sans réserve de l'ensemble des ouvrages. Les travaux de finalisation des végétaux sont compris dans la durée du marché. La durée du marché ne comprend pas la durée des garanties (garantie de parfait achèvement de 12 mois et autres garanties particulières, à l'exception de la garantie de reprise des végétaux qui court parallèlement aux travaux de finalisation). La durée globale prévisionnelle de réalisation du CdMU est de treize (13) mois, complétée par vingt-quatre (24) mois de travaux de finalisation et de garantie de reprise des végétaux, sous réserve de la notification concomitante de l'ensemble des macro-lots. Sous cette réserve, la durée globale prévisionnelle du macro-lot 1 est donc de trente-sept (37) mois (en ce compris les travaux de finalisation et la garantie de reprise des végétaux) et celle des macros-lots 2 à 5 est de treize (13) mois.

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Communes de Poissy (78)

**Ville :** Poissy (78)

**Code postal :** 78300

**Subdivision pays (NUTS) :** Yvelines ( FR103 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 13 Mois

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Une visite de site est rendue obligatoire uniquement pour les candidats répondant au macro-lot 1 « Terrassements généraux » et macro-lot 2 « Structure ». Cette visite sera organisée préalablement à la remise de l'offre initiale et uniquement pour les candidats invités à remettre une offre ; afin qu'ils puissent prendre pleinement connaissance des conditions d'intervention sur site et de l'environnement dans lequel ils seront amenés à intervenir, et ainsi permettre l'établissement des prix en connaissance de cause. Les candidats seront donc invités à visualiser sur le terrain l'ensemble des emprises concernées, la topographie actuelle et le volume des tas de terre à déplacer. La visite sera organisée par l'acheteur. Une information sera faite auxdits candidats concernés sur le profil d'acheteur. L'ensemble des candidats sera reçu distinctement et pendant une durée d'environ 45 minutes chacun. Un certificat de visite sera remis à chaque candidat au terme de la visite. Il devra être cosigné par les représentants de l'acheteur et ceux du candidat. Le certificat devra être remis par le soumissionnaire lors de la remise de son offre, sous peine de voir son offre qualifiée d'irrégulière. Le soumissionnaire remettra, à l'appui de sa candidature : • Le formulaire DC1 (ou équivalent), lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>; • Le formulaire DC2 (ou équivalent), complété (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>; L'attention des candidats est attirée sur le fait que le formulaire DC2 doit être complété dans son intégralité, y compris en cochant la case C3.2 (« Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur »). • Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail ; • Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société, ainsi qu'une habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement d'entreprises), • Documents attestant de la capacité économique et financière : 1. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, le cas échéant). Le candidat devra justifier d'un chiffre d'affaires annuel minimum, pour chaque macro-lot et pour chacun des trois derniers exercices, d'au moins : MACRO-LOT Montant minimum CA à justifier MACRO-LOT TERRASSEMENTS GENERAUX : 5 300 000 Euros HT MACRO-LOT STRUCTURE : 2 100 000 Euros HT MACRO-LOT FLUIDES : 2 100 000 Euros HT MACRO-LOT ENVELOPPE : 1 800 000 Euros HT MACRO-LOT FINITION : 900 000 Euros HT Ce montant minimum s'apprécie soit au chiffre d'affaires propre à

l'opérateur économique en cas de candidat individuel soit, en cas de regroupement d'opérateurs économiques, à la somme des chiffres d'affaires global annuel des membres du groupement constitué pour répondre à la consultation. Cette condition de participation est éliminatoire : dès lors qu'elle n'est pas satisfaite, elle emporte la disqualification de l'opérateur économique sans qu'il soit procédé à l'analyse des capacités techniques et professionnelles.

2. Preuves d'une assurance en cours de validité pour les risques professionnels. Le candidat devra justifier qu'il bénéficie a minima : - D'une assurance responsabilité civile garantissant les dommages aux tiers en cas d'accidents ou de dommages causés pendant l'exécution des prestations ; - D'une assurance de responsabilité civile exploitation. Les montants de garantie exigés sont précisés à l'article 12D2 du CCAP. S'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière, le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme approprié par l'entité adjudicatrice. Sont considérés comme des moyens de preuve appropriés : factures, business plan validé par toute personne indépendante justifiant des compétences à cet égard.

• Documents attestant des capacités techniques et professionnelles : 3. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, le cas échéant) 4. Présentation d'une liste des principales prestations et travaux exécutés au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations exécutées sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, le cas échéant). Ces références devront porter sur des réalisations similaires, notamment des projets d'ouvrages similaires à ceux du marché, réalisés en milieu urbain. Le candidat devra présenter 5 références significatives sur des réalisations similaires dans chacun des domaines suivants : - Construction d'infrastructure de transport ou de maintenance de transport, de technicité courante - Projet en RE2020 - Le cas échéant, modélisation BIM (non obligatoire) 5. Déclaration concernant l'outillage, le matériel, et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, le cas échéant), 6. Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de même nature que celle du marché public (pour les principaux intervenants) 7. Qualifications professionnelles ou certificats de qualifications QUALIBAT (et QUALIFELEC pour le macro-lot 3) suivants (ou qualifications équivalentes) : Pour le macro-lot 1 - Terrassements généraux : # Qualibat 1311 - Terrassements - fouilles (technicité courante) # Qualibat 1321 - Canalisations d'assainissement (technicité courante) # Qualibat 1341 - Aménagement de chaussées et trottoirs # Qualibat 1342 - Pavage Pour le macro-lot 2 - Structure : # Qualibat 2112 - Maçonnerie et ouvrage en béton armé (technicité confirmée) # Qualibat 2151 - Dallage courant (technicité courante) # Qualibat 2302 - Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé-collé et structure en bois (technicité confirmée) Pour le macro-lot 3 - Fluides : # Qualibat 5111 - Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup> # Qualibat 5231 - Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup> # Qualibat 5311 - Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup> # Qualifelec MGTI - Installations Électriques Moyen Gros Tertiaire Industrie # Qualifelec CFMGTI - Courants Faibles Moyen Gros Tertiaire Industrie Pour le macro-lot 4 - Enveloppe : # Qualibat 3211 - Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité courante) # Qualibat 3551 - Fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois (technicité courante) # Qualibat 4411 - Serrurerie-métallerie (technicité courante) # Qualibat 4512 - Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - Collectif - Tertiaire et Industriel Pour le

macro-lot 5 - Finition : # Qualibat 4131 - Plaques de plâtre (technicité courante) # Qualibat 4312 - Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois # Qualibat 6261 - Chapes # Qualibat 6311 - Carrelages - Revêtements (technicité courante) # Qualibat 6611 - Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité courante) # Qualibat 6223 - Revêtements résilients (PVC, caoutchouc, linoléum et assimilés) (technicité supérieure) # Qualibat 6111 - Peinture et ravalement (technicité courante) L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. 8. Compétences en matière de sécurisation pyrotechnique (macro-lots 1 et 2) : Pour les macro-lots 1 et 2, le candidat doit justifier que les actions de sécurisation pyrotechniques seront réalisées par une entreprise et du personnel disposant des compétences définies à l'article 26 du décret 2005-1325 du 26 octobre 2005 modifié 2010, ainsi qu'au regard des dispositions définies à l'arrêté du 23 janvier 2006, fixant le niveau de compétence et de qualification de ces mêmes personnels. Les opérations de sécurisation doivent être réalisées avec du personnel répondant aux qualifications suivantes : Opérateur en dépollution pyrotechnique (ODP), en pied de pelle, dont l'un sera nécessairement faisant fonction de responsable de chantier de dépollution pyrotechnique (RCDP). Aide-opérateur en dépollution pyrotechnique (AODP), en qualité de conducteur d'engin, pour la mise au jour des cibles détectées. En vue de garantir d'un niveau de compétence suffisant, cet opérateur devra disposer et justifier : D'une habilitation individuelle de son chef d'entreprise tel que prévu à l'article 26 du décret 2005-1325, modifié 2010 ; D'un titre professionnel (RNCP35297). En l'absence de titre professionnel, le personnel faisant fonction d'opérateur qualifié en dépollution pyrotechnique devra disposer d'une habilitation individuelle de son chef d'entreprise en qualité de responsable de chantier de dépollution pyrotechnique (RCDP). L'acheteur souhaite imposer aux candidats qu'ils indiquent les noms et qualifications professionnelles des personnes physiques chargées de l'exécution du marché (cf. article R.2142-13 du code de la commande publique).

### 5.1.7 Marché public stratégique

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### Critère :

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 1 : Qualité technique (30 points) Sous-critère 1 (SC1-1) : Compréhension du projet par les soumissionnaires (4points) Sous critère 1.2 (SC1.2) : Méthodologie de travail, moyens matériels et Organisation (14 points) Sous-critère 1.3 (SC1.3) : Démarche BIM (4 points) Sous critère 1.4 (SC1.4): Démarche qualité sécurité (3 points) Sous-critère 1.5 (SC1.5) : Cohérence des sous-détails de prix (5 points)

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 30

##### Critère :

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 2 : Moyens humains (8 points) Adéquation des moyens humains par rapport au planning des travaux

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 8

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère 4 : PRIX (50 points) Montant total en euros TTC du DQE

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 50

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 3 (C3) : Environnement - 12 points Sous-critère 1 (SC3-1) : Bilan Carbone prévisionnel (3 points) Sous-critère 2 (SC3-2) : Justification du bilan carbone prévisionnel et modalités de reporting (3points) Sous-critère 3 (SC3-3) : Démarche environnementale et moyens et organisation participant à l'optimisation du bilan carbone (6 points)

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 12

**5.1.11 Documents de marché**

**Date limite de demande d'informations complémentaires :** 28/10/2025 à 10:00

**Adresse des documents de marché :** [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_gdgKyJcA85](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_gdgKyJcA85)

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_gdgKyJcA85](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_gdgKyJcA85)

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 07/11/2025 à 10:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Un accord de confidentialité est requis :** oui

**Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité :** Les informations relatives au marché 2025-009, transmises par Île-de-France Mobilités au titulaire ou tout membre du groupement ou sous-traitant pendant toute la durée du marché, sont délivrées à titre personnel et sont strictement confidentielles.

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée : non**

**Le paiement en ligne sera utilisé : non**

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Ile de France Mobilités

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Ile de France Mobilités

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Ile de France Mobilités

**Organisation qui traite les offres :** Ile de France Mobilités

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

**Titre :** Centre de maintenance urbain (CdMU) du Tram T13 phase 2 à Poissy - LOT 3 FLUIDES

**Description :** Le macro-lot 3 comprend l'ensemble des travaux de chauffage, ventilation, climatisation, sanitaires et électricité.

**Identifiant interne :** 2025-009 LOT 3

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45331000 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45311000 Travaux de câblage et d'installations électriques

**Options :**

**Description des options :** Le marché prend effet à compter de la date de notification jusqu'à la réception sans réserve de l'ensemble des ouvrages. Les travaux de finalisation des végétaux sont compris dans la durée du marché. La durée du marché ne comprend pas la durée des garanties (garantie de parfait achèvement de 12 mois et autres garanties particulières, à l'exception de la garantie de reprise des végétaux qui court parallèlement aux travaux de finalisation). La durée globale prévisionnelle de réalisation du CdMU est de treize (13) mois, complétée par vingt-quatre (24) mois de travaux de finalisation et de garantie de reprise des végétaux, sous réserve de la notification concomitante de l'ensemble des macro-lots. Sous cette réserve, la durée globale prévisionnelle du macro-lot 1 est donc de trente-sept (37) mois (en ce compris les travaux de finalisation et la garantie de reprise des végétaux) et celle des macros-lots 2 à 5 est de treize (13) mois.

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Communes de Poissy (78)

**Ville :** Poissy (78)

**Code postal :** 78300

**Subdivision pays (NUTS) :** Yvelines ( FR103 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 13 Mois

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Le soumissionnaire remettra, à l'appui de sa candidature : • Le formulaire DC1 (ou équivalent), lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>; • Le formulaire DC2 (ou équivalent), complété (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>; L'attention des candidats est attirée sur le fait que le formulaire DC2 doit être complété dans son intégralité, y compris en cochant la case C3.2 (« Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur »). • Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail ; • Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société, ainsi qu'une habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement d'entreprises), • Documents attestant de la capacité économique et financière : 1. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, le cas échéant). Le candidat devra justifier d'un chiffre d'affaires annuel minimum, pour chaque macro-lot et pour chacun des trois derniers exercices, d'au moins : MACRO-LOT Montant minium CA à justifier MACRO-LOT TERRASSEMENTS GENERAUX : 5 300 000 Euros HT MACRO-LOT STRUCTURE : 2 100 000 Euros HT MACRO-LOT FLUIDES : 2 100 000 Euros HT MACRO-LOT ENVELOPPE : 1 800 000 Euros HT MACRO-LOT FINITION : 900 000 Euros HT Ce montant minimum s'apprécie soit au chiffre d'affaires propre à l'opérateur économique en cas de candidat individuel soit, en cas de regroupement d'opérateurs économiques, à la somme des chiffres d'affaires global annuel des membres du groupement constitué pour répondre à la consultation. Cette condition de participation est éliminatoire : dès lors qu'elle n'est pas satisfaite, elle emporte la disqualification de l'opérateur économique sans qu'il soit procédé à l'analyse des capacités techniques et professionnelles. 2. Preuves d'une assurance en cours de validité pour les risques professionnels. Le candidat devra justifier qu'il bénéficie a minima : - D'une assurance responsabilité civile garantissant les dommages aux tiers en cas d'accidents ou de dommages causés pendant l'exécution des prestations ; - D'une

assurance de responsabilité civile exploitation. Les montants de garantie exigés sont précisés à l'article 12D2 du CCAP. S'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière, le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme approprié par l'entité adjudicatrice. Sont considérés comme des moyens de preuve appropriés : factures, business plan validé par toute personne indépendante justifiant des compétences à cet égard. • Documents attestant des capacités techniques et professionnelles : 3. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, le cas échéant) 4. Présentation d'une liste des principales prestations et travaux exécutés au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations exécutées sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, le cas échéant). Ces références devront porter sur des réalisations similaires, notamment des projets d'ouvrages similaires à ceux du marché, réalisés en milieu urbain. Le candidat devra présenter 5 références significatives sur des réalisations similaires dans chacun des domaines suivants : - Construction d'infrastructure de transport ou de maintenance de transport, de technicité courante - Projet en RE2020 - Le cas échéant, modélisation BIM (non obligatoire) 5. Déclaration concernant l'outillage, le matériel, et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, le cas échéant), 6. Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de même nature que celle du marché public (pour les principaux intervenants) 7. Qualifications professionnelles ou certificats de qualifications QUALIBAT (et QUALIFELEC pour le macro-lot 3) suivants (ou qualifications équivalentes) : Pour le macro-lot 1 - Terrassements généraux : # Qualibat 1311 - Terrassements - fouilles (technicité courante) # Qualibat 1321 - Canalisations d'assainissement (technicité courante) # Qualibat 1341 - Aménagement de chaussées et trottoirs # Qualibat 1342 - Pavage Pour le macro-lot 2 - Structure : # Qualibat 2112 - Maçonnerie et ouvrage en béton armé (technicité confirmée) # Qualibat 2151 - Dallage courant (technicité courante) # Qualibat 2302 - Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé-collé et structure en bois (technicité confirmée) Pour le macro-lot 3 - Fluides : # Qualibat 5111 - Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup> # Qualibat 5231 - Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup> # Qualibat 5311 - Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup> # Qualifelec MGTI - Installations Électriques Moyen Gros Tertiaire Industrie # Qualifelec CFMGTI - Courants Faibles Moyen Gros Tertiaire Industrie Pour le macro-lot 4 - Enveloppe : # Qualibat 3211 - Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité courante) # Qualibat 3551 - Fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois (technicité courante) # Qualibat 4411 - Serrurerie-métallerie (technicité courante) # Qualibat 4512 - Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - Collectif - Tertiaire et Industriel Pour le macro-lot 5 - Finition : # Qualibat 4131 - Plaques de plâtre (technicité courante) # Qualibat 4312 - Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois # Qualibat 6261 - Chapes # Qualibat 6311 - Carrelages - Revêtements (technicité courante) # Qualibat 6611 - Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité courante) # Qualibat 6223 - Revêtements résilients (PVC, caoutchouc, linoléum et assimilés) (technicité supérieure) # Qualibat 6111 - Peinture et ravalement (technicité courante) L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. 8. Compétences en matière de sécurisation pyrotechnique (macro-lots 1et 2) : Pour les macro-lots 1 et 2, le candidat doit

justifier que les actions de sécurisation pyrotechniques seront réalisées par une entreprise et du personnel disposant des compétences définies à l'article 26 du décret 2005-1325 du 26 octobre 2005 modifié 2010, ainsi qu'au regard des dispositions définies à l'arrêté du 23 janvier 2006, fixant le niveau de compétence et de qualification de ces mêmes personnels. Les opérations de sécurisation doivent être réalisées avec du personnel répondant aux qualifications suivantes : Opérateur en dépollution pyrotechnique (ODP), en pied de pelle, dont l'un sera nécessairement faisant fonction de responsable de chantier de dépollution pyrotechnique (RCDP). Aide-opérateur en dépollution pyrotechnique (AODP), en qualité de conducteur d'engin, pour la mise au jour des cibles détectées. En vue de garantir d'un niveau de compétence suffisant, cet opérateur devra disposer et justifier : D'une habilitation individuelle de son chef d'entreprise tel que prévu à l'article 26 du décret 2005-1325, modifié 2010 ; D'un titre professionnel (RNCP35297). En l'absence de titre professionnel, le personnel faisant fonction d'opérateur qualifié en dépollution pyrotechnique devra disposer d'une habilitation individuelle de son chef d'entreprise en qualité de responsable de chantier de dépollution pyrotechnique (RCDP). L'acheteur souhaite imposer aux candidats qu'ils indiquent les noms et qualifications professionnelles des personnes physiques chargées de l'exécution du marché (cf. article R.2142-13 du code de la commande publique).

### 5.1.7 Marché public stratégique

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 1 : Qualité technique (35 points) Sous-critère 1 (SC1-1) : Compréhension du projet par les soumissionnaires (5 points) Sous critère 1.2 (SC1.2) : Méthodologie de travail, moyens matériels et Organisation (20 points) Sous-critère 1.3 (SC1.3) : Démarche BIM (5 points) Sous critère 1.4 (SC1.4): Démarche qualité sécurité (5 points)

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 35

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 2 : Moyens humains (10 points) Adéquation des moyens humains par rapport au planning des travaux

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 10

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère 4 : PRIX (50 points) Montant total en euros TTC du DQE

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 50

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Critère 3 (C3) : Environnement - 3 points

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 3

#### 5.1.11 Documents de marché

**Date limite de demande d'informations complémentaires** : 28/10/2025 à 10:00

**Adresse des documents de marché** : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_gdgKyJcA85](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_gdgKyJcA85)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_gdgKyJcA85](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_gdgKyJcA85)

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation** : 07/11/2025 à 10:00

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :  
Non

**Un accord de confidentialité est requis** : oui

**Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité** : Les informations relatives au marché 2025-009, transmises par Île-de-France Mobilités au titulaire ou tout membre du groupement ou sous-traitant pendant toute la durée du marché, sont délivrées à titre personnel et sont strictement confidentielles.

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : non

**Le paiement en ligne sera utilisé** : non

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique** :

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Ile de France Mobilités

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Ile de France Mobilités

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Ile de France Mobilités

**Organisation qui traite les offres :** Ile de France Mobilités

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

**Titre :** Centre de maintenance urbain (CdMU) du Tram T13 phase 2 à Poissy - LOT ENVELOPPE

**Description :** Le macro-lot 4 comprend l'ensemble de travaux de couverture - étanchéité, menuiserie extérieure, store, serrurerie et portes sectionnelles.

**Identifiant interne :** 2025-009 lot 4

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45261210 Travaux de couverture

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45421000 Travaux de menuiserie

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 44316500 Serrurerie

##### **Options :**

**Description des options :** Le marché prend effet à compter de la date de notification jusqu'à la réception sans réserve de l'ensemble des ouvrages. Les travaux de finalisation des végétaux sont compris dans la durée du marché. La durée du marché ne comprend pas la durée des garanties (garantie de parfait achèvement de 12 mois et autres garanties particulières, à l'exception de la garantie de reprise des végétaux qui court parallèlement aux travaux de finalisation). La durée globale prévisionnelle de réalisation du CdMU est de treize (13) mois, complétée par vingt-quatre (24) mois de travaux de finalisation et de garantie de reprise des végétaux, sous réserve de la notification concomitante de l'ensemble des macro-lots. Sous cette réserve, la durée globale prévisionnelle du macro-lot 1 est donc de trente-sept (37) mois (en ce compris les travaux de finalisation et la garantie de reprise des végétaux) et celle des macros-lots 2 à 5 est de treize (13) mois.

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Communes de Poissy (78)

**Ville :** Poissy (78)

**Code postal :** 78300

**Subdivision pays (NUTS) :** Yvelines ( FR103 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

##### 5.1.3 Durée estimée

**Durée : 13 Mois**

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

**Informations complémentaires** : Le soumissionnaire remettra, à l'appui de sa candidature : • Le formulaire DC1 (ou équivalent), lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>; • Le formulaire DC2 (ou équivalent), complété (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>; L'attention des candidats est attirée sur le fait que le formulaire DC2 doit être complété dans son intégralité, y compris en cochant la case C3.2 (« Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur »). • Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail ; • Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société, ainsi qu'une habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement d'entreprises), • Documents attestant de la capacité économique et financière : 1. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, le cas échéant). Le candidat devra justifier d'un chiffre d'affaires annuel minimum, pour chaque macro-lot et pour chacun des trois derniers exercices, d'au moins : MACRO-LOT Montant minimum CA à justifier MACRO-LOT TERRASSEMENTS GENERAUX : 5 300 000 Euros HT MACRO-LOT STRUCTURE : 2 100 000 Euros HT MACRO-LOT FLUIDES : 2 100 000 Euros HT MACRO-LOT ENVELOPPE : 1 800 000 Euros HT MACRO-LOT FINITION : 900 000 Euros HT Ce montant minimum s'apprécie soit au chiffre d'affaires propre à l'opérateur économique en cas de candidat individuel soit, en cas de regroupement d'opérateurs économiques, à la somme des chiffres d'affaires global annuel des membres du groupement constitué pour répondre à la consultation. Cette condition de participation est éliminatoire : dès lors qu'elle n'est pas satisfaite, elle emporte la disqualification de l'opérateur économique sans qu'il soit procédé à l'analyse des capacités techniques et professionnelles. 2. Preuves d'une assurance en cours de validité pour les risques professionnels. Le candidat devra justifier qu'il bénéficie a minima : - D'une assurance responsabilité civile garantissant les dommages aux tiers en cas d'accidents ou de dommages causés pendant l'exécution des prestations ; - D'une assurance de responsabilité civile exploitation. Les montants de garantie exigés sont précisés à l'article 12D2 du CCAP. S'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière, le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme approprié par l'entité adjudicatrice. Sont considérés comme des moyens de preuve appropriés : factures, business plan validé par toute personne indépendante justifiant des compétences à cet égard. • Documents attestant des capacités techniques et professionnelles : 3. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, le cas échéant) 4. Présentation d'une liste des principales prestations et travaux exécutés au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations exécutées sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de

l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, le cas échéant). Ces références devront porter sur des réalisations similaires, notamment des projets d'ouvrages similaires à ceux du marché, réalisés en milieu urbain. Le candidat devra présenter 5 références significatives sur des réalisations similaires dans chacun des domaines suivants : - Construction d'infrastructure de transport ou de maintenance de transport, de technicité courante - Projet en RE2020 - Le cas échéant, modélisation BIM (non obligatoire) 5. Déclaration concernant l'outillage, le matériel, et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, le cas échéant), 6. Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de même nature que celle du marché public (pour les principaux intervenants) 7. Qualifications professionnelles ou certificats de qualifications QUALIBAT (et QUALIFELEC pour le macro-lot 3) suivants (ou qualifications équivalentes) : Pour le macro-lot 1 - Terrassements généraux : # Qualibat 1311 - Terrassements - fouilles (technicité courante) # Qualibat 1321 - Canalisations d'assainissement (technicité courante) # Qualibat 1341 - Aménagement de chaussées et trottoirs # Qualibat 1342 - Pavage Pour le macro-lot 2 - Structure : # Qualibat 2112 - Maçonnerie et ouvrage en béton armé (technicité confirmée) # Qualibat 2151 - Dallage courant (technicité courante) # Qualibat 2302 - Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé-collé et structure en bois (technicité confirmée) Pour le macro-lot 3 - Fluides : # Qualibat 5111 - Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup> # Qualibat 5231 - Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup> # Qualibat 5311 - Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup> # Qualifelec MGTI - Installations Électriques Moyen Gros Tertiaire Industrie # Qualifelec CFMGTI - Courants Faibles Moyen Gros Tertiaire Industrie Pour le macro-lot 4 - Enveloppe : # Qualibat 3211 - Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité courante) # Qualibat 3551 - Fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois (technicité courante) # Qualibat 4411 - Serrurerie-métallerie (technicité courante) # Qualibat 4512 - Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - Collectif - Tertiaire et Industriel Pour le macro-lot 5 - Finition : # Qualibat 4131 - Plaques de plâtre (technicité courante) # Qualibat 4312 - Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois # Qualibat 6261 - Chapes # Qualibat 6311 - Carrelages - Revêtements (technicité courante) # Qualibat 6611 - Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité courante) # Qualibat 6223 - Revêtements résilients (PVC, caoutchouc, linoléum et assimilés) (technicité supérieure) # Qualibat 6111 - Peinture et ravalement (technicité courante) L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. 8. Compétences en matière de sécurisation pyrotechnique (macro-lots 1 et 2) : Pour les macro-lots 1 et 2, le candidat doit justifier que les actions de sécurisation pyrotechniques seront réalisées par une entreprise et du personnel disposant des compétences définies à l'article 26 du décret 2005-1325 du 26 octobre 2005 modifié 2010, ainsi qu'au regard des dispositions définies à l'arrêté du 23 janvier 2006, fixant le niveau de compétence et de qualification de ces mêmes personnels. Les opérations de sécurisation doivent être réalisées avec du personnel répondant aux qualifications suivantes : Opérateur en dépollution pyrotechnique (ODP), en pied de pelle, dont l'un sera nécessairement faisant fonction de responsable de chantier de dépollution pyrotechnique (RCDP). Aide-opérateur en dépollution pyrotechnique (AODP), en qualité de conducteur d'engin, pour la mise au jour des cibles détectées. En vue de garantir d'un niveau de compétence suffisant, cet opérateur devra disposer et justifier : D'une habilitation individuelle de son chef d'entreprise tel que prévu à l'article 26 du décret 2005-1325, modifié 2010 ; D'un titre professionnel (RNCP35297). En l'absence de titre professionnel, le personnel faisant

fonction d'opérateur qualifié en dépollution pyrotechnique devra disposer d'une habilitation individuelle de son chef d'entreprise en qualité de responsable de chantier de dépollution pyrotechnique (RCDP). L'acheteur souhaite imposer aux candidats qu'ils indiquent les noms et qualifications professionnelles des personnes physiques chargées de l'exécution du marché (cf. article R.2142-13 du code de la commande publique).

### 5.1.7 Marché public stratégique

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 1 : Qualité technique (30 points) Sous-critère 1 (SC1-1) : Compréhension du projet par les soumissionnaires (4points) Sous critère 1.2 (SC1.2) : Méthodologie de travail, moyens matériels et Organisation (16 points) Sous critère 1.3 (SC1.3): Démarche qualité sécurité (5 points) Sous-critère 1.5 (SC1.5) : Cohérence des sous-détails de prix (5 points)

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 30

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 2 : Moyens humains (8 points) Adéquation des moyens humains par rapport au planning des travaux

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 8

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère 4 : PRIX (50 points) Montant total en euros TTC du DQE

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 50

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 3 (C3) : Environnement - 12 points Sous-critère 1 (SC3-1) : Bilan Carbone prévisionnel (3 points) Sous-critère 2 (SC3-2) : Justification du bilan carbone prévisionnel et modalités de reporting (3points) Sous-critère 3 (SC3-3) : Démarche environnementale et moyens et organisation participant à l'optimisation du bilan carbone (6 points)

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 12

#### 5.1.11 Documents de marché

**Date limite de demande d'informations complémentaires :** 28/10/2025 à 10:00

**Adresse des documents de marché :** [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_gdgKyJcA85](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_gdgKyJcA85)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_gdgKyJcA85](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_gdgKyJcA85)

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 07/11/2025 à 10:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Un accord de confidentialité est requis :** oui

**Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité :** Les informations relatives au marché 2025-009, transmises par Île-de-France Mobilités au titulaire ou tout membre du groupement ou sous-traitant pendant toute la durée du marché, sont délivrées à titre personnel et sont strictement confidentielles.

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Ile de France Mobilités

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Ile de France Mobilités

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Ile de France Mobilités

**Organisation qui traite les offres :** Ile de France Mobilités

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

**Titre** : Centre de maintenance urbain (CdMU) du Tram T13 phase 2 à Poissy - LOT 5 FINITIONS

**Description** : Le macro-lot 5 comprend l'ensemble des travaux de plâtrerie, menuiserie intérieure, revêtement de sol souple et carrelage, peinture et mobilier.

**Identifiant interne** : 2025-009 lot 5

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv )** : 45442100 Travaux de peinture

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 45452000 Travaux de nettoyage extérieur de bâtiments

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 45430000 Revêtement de sols et de murs

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 45410000 Travaux de plâtrerie

#### **Options :**

**Description des options** : Le marché prend effet à compter de la date de notification jusqu'à la réception sans réserve de l'ensemble des ouvrages. Les travaux de finalisation des végétaux sont compris dans la durée du marché. La durée du marché ne comprend pas la durée des garanties (garantie de parfait achèvement de 12 mois et autres garanties particulières, à l'exception de la garantie de reprise des végétaux qui court parallèlement aux travaux de finalisation). La durée globale prévisionnelle de réalisation du CdMU est de treize (13) mois, complétée par vingt-quatre (24) mois de travaux de finalisation et de garantie de reprise des végétaux, sous réserve de la notification concomitante de l'ensemble des macro-lots. Sous cette réserve, la durée globale prévisionnelle du macro-lot 1 est donc de trente-sept (37) mois (en ce compris les travaux de finalisation et la garantie de reprise des végétaux) et celle des macros-lots 2 à 5 est de treize (13) mois.

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale** : Communes de Poissy (78)

**Ville** : Poissy (78)

**Code postal** : 78300

**Subdivision pays (NUTS)** : Yvelines ( FR103 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 13 Mois

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

**Informations complémentaires :** Le soumissionnaire remettra, à l'appui de sa candidature :

- Le formulaire DC1 (ou équivalent), lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>;
- Le formulaire DC2 (ou équivalent), complété (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>); L'attention des candidats est attirée sur le fait que le formulaire DC2 doit être complété dans son intégralité, y compris en cochant la case C3.2 (« Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur »).
- Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail ;
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société, ainsi qu'une habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement d'entreprises),
- Documents attestant de la capacité économique et financière :

1. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, le cas échéant). Le candidat devra justifier d'un chiffre d'affaires annuel minimum, pour chaque macro-lot et pour chacun des trois derniers exercices, d'au moins :  
MACRO-LOT Montant minimum CA à justifier  
MACRO-LOT TERRASSEMENTS GENERAUX : 5 300 000 Euros HT  
MACRO-LOT STRUCTURE : 2 100 000 Euros HT  
MACRO-LOT FLUIDES : 2 100 000 Euros HT  
MACRO-LOT ENVELOPPE : 1 800 000 Euros HT  
MACRO-LOT FINITION : 900 000 Euros HT  
Ce montant minimum s'apprécie soit au chiffre d'affaires propre à l'opérateur économique en cas de candidat individuel soit, en cas de regroupement d'opérateurs économiques, à la somme des chiffres d'affaires global annuel des membres du groupement constitué pour répondre à la consultation. Cette condition de participation est éliminatoire : dès lors qu'elle n'est pas satisfaite, elle emporte la disqualification de l'opérateur économique sans qu'il soit procédé à l'analyse des capacités techniques et professionnelles.
2. Preuves d'une assurance en cours de validité pour les risques professionnels. Le candidat devra justifier qu'il bénéficie a minima :
  - D'une assurance responsabilité civile garantissant les dommages aux tiers en cas d'accidents ou de dommages causés pendant l'exécution des prestations ;
  - D'une assurance de responsabilité civile exploitation. Les montants de garantie exigés sont précisés à l'article 12D2 du CCAP. S'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière, le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme approprié par l'entité adjudicatrice. Sont considérés comme des moyens de preuve appropriés : factures, business plan validé par toute personne indépendante justifiant des compétences à cet égard.
- Documents attestant des capacités techniques et professionnelles :

3. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, le cas échéant)
4. Présentation d'une liste des principales prestations et travaux exécutés au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations exécutées sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, le cas échéant). Ces références devront porter sur des réalisations similaires, notamment des projets d'ouvrages similaires à ceux du marché, réalisés en milieu urbain. Le candidat devra présenter 5 références significatives sur des réalisations similaires dans chacun des domaines suivants :
  - Construction d'infrastructure de transport ou de maintenance de transport, de technicité courante - Projet en RE2020 - Le cas échéant, modélisation BIM (non obligatoire)
5. Déclaration concernant l'outillage, le matériel, et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

(déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, le cas échéant), 6. Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de même nature que celle du marché public (pour les principaux intervenants) 7. Qualifications professionnelles ou certificats de qualifications QUALIBAT (et QUALIFELEC pour le macro-lot 3) suivants (ou qualifications équivalentes) : Pour le macro-lot 1 - Terrassements généraux : # Qualibat 1311 - Terrassements - fouilles (technicité courante) # Qualibat 1321 - Canalisations d'assainissement (technicité courante) # Qualibat 1341 - Aménagement de chaussées et trottoirs # Qualibat 1342 - Pavage Pour le macro-lot 2 - Structure : # Qualibat 2112 - Maçonnerie et ouvrage en béton armé (technicité confirmée) # Qualibat 2151 - Dallage courant (technicité courante) # Qualibat 2302 - Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé-collé et structure en bois (technicité confirmée) Pour le macro-lot 3 - Fluides : # Qualibat 5111 - Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup> # Qualibat 5231 - Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup> # Qualibat 5311 - Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m<sup>2</sup> # Qualifelec MGTI - Installations Électriques Moyen Gros Tertiaire Industrie # Qualifelec CFMGTI - Courants Faibles Moyen Gros Tertiaire Industrie Pour le macro-lot 4 - Enveloppe : # Qualibat 3211 - Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité courante) # Qualibat 3551 - Fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois (technicité courante) # Qualibat 4411 - Serrurerie-métallerie (technicité courante) # Qualibat 4512 - Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - Collectif - Tertiaire et Industriel Pour le macro-lot 5 - Finition : # Qualibat 4131 - Plaques de plâtre (technicité courante) # Qualibat 4312 - Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois # Qualibat 6261 - Chapes # Qualibat 6311 - Carrelages - Revêtements (technicité courante) # Qualibat 6611 - Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité courante) # Qualibat 6223 - Revêtements résilients (PVC, caoutchouc, linoléum et assimilés) (technicité supérieure) # Qualibat 6111 - Peinture et ravalement (technicité courante) L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. 8. Compétences en matière de sécurisation pyrotechnique (macro-lots 1et 2) : Pour les macro-lots 1 et 2, le candidat doit justifier que les actions de sécurisation pyrotechniques seront réalisées par une entreprise et du personnel disposant des compétences définies à l'article 26 du décret 2005-1325 du 26 octobre 2005 modifié 2010, ainsi qu'au regard des dispositions définies à l'arrêté du 23 janvier 2006, fixant le niveau de compétence et de qualification de ces mêmes personnels. Les opérations de sécurisation doivent être réalisées avec du personnel répondant aux qualifications suivantes : Opérateur en dépollution pyrotechnique (ODP), en pied de pelle, dont l'un sera nécessairement faisant fonction de responsable de chantier de dépollution pyrotechnique (RCDP). Aide-opérateur en dépollution pyrotechnique (AODP), en qualité de conducteur d'engin, pour la mise au jour des cibles détectées. En vue de garantir d'un niveau de compétence suffisant, cet opérateur devra disposer et justifier : D'une habilitation individuelle de son chef d'entreprise tel que prévu à l'article 26 du décret 2005-1325, modifié 2010 ; D'un titre professionnel (RNCP35297). En l'absence de titre professionnel, le personnel faisant fonction d'opérateur qualifié en dépollution pyrotechnique devra disposer d'une habilitation individuelle de son chef d'entreprise en qualité de responsable de chantier de dépollution pyrotechnique (RCDP). L'acheteur souhaite imposer aux candidats qu'ils indiquent les noms et qualifications professionnelles des personnes physiques chargées de l'exécution du marché (cf. article R.2142-13 du code de la commande publique).

#### 5.1.7 Marché public stratégique

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 1 : Qualité technique (35 points) Sous-critère 1 (SC1-1) : Compréhension du projet par les soumissionnaires (5 points) Sous critère 1.2 (SC1.2) : Méthodologie de travail, moyens matériels et Organisation (23 points) Sous critère 1.3 (SC1.3): Démarche qualité sécurité (7 points)

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 35

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 2 : Moyens humains (10 points) Adéquation des moyens humains par rapport au planning des travaux

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 10

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère 4 : PRIX (50 points) Montant total en euros TTC du DQE

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 50

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 3 (C3) : Environnement - 5 points

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (points, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution :** 5

#### 5.1.11 Documents de marché

**Date limite de demande d'informations complémentaires :** 28/10/2025 à 10:00

**Adresse des documents de marché :** [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_gdgKyJcA85](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_gdgKyJcA85)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requête

**Adresse de présentation :** [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_gdgKyJcA85](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_gdgKyJcA85)

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation** : 07/11/2025 à 10:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :  
Non

**Un accord de confidentialité est requis** : oui

**Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité** : Les informations relatives au marché 2025-009, transmises par Île-de-France Mobilités au titulaire ou tout membre du groupement ou sous-traitant pendant toute la durée du marché, sont délivrées à titre personnel et sont strictement confidentielles.

**Facturation en ligne** : Requise

**La commande en ligne sera utilisée** : non

**Le paiement en ligne sera utilisé** : non

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre** :

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique** :

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours** : Ile de France Mobilités

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Ile de France Mobilités

**Organisation qui reçoit les demandes de participation** : Ile de France Mobilités

**Organisation qui traite les offres** : Ile de France Mobilités

## **Section 8 - Organisations**

8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Ile de France Mobilités

**Numéro d'enregistrement** : 28750007800020

**Adresse postale** : 39bis-41 rue de Châteaudun

**Ville** : Paris

**Code postal** : 75009

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : lucile.moity@iledefrance-mobilites.fr

**Téléphone** : +33 1 47 53 28 73

**Profil de l'acheteur** : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2025\\_gdgKyJcA85](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_gdgKyJcA85)

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

**Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : 8ef42dc5-fe9d-4235-8b5e-50d35fc56a9d - 11

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 06/10/2025 à 11:36

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 06/10/2025